

Paris, le 9 juillet 2025

**AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE LA SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS**

**(Action I : FR0010831693 / Action RC : FR0000293714 / Action RD : FR0013311461 /
Action RE : FR0010845065 / Action TC : FR0013311487 / Action N : FR001400ID35 /
Action N1 : FR001400UHM7 / Action SI : FR001400R6M6)**

Nous informons les actionnaires de la SICAV « OSTRUM SRI CASH PLUS » (la « SICAV »), qu'une coquille s'est glissée dans le prospectus de la SICAV dans la partie « méthode de calcul de la commission de surperformance ».

Le prospectus a été corrigé sur ce point pour indiquer que la méthode utilisée est celle de l'approche dite de « J/J-1 ».

Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 15 juillet 2025.

La documentation juridique de la SICAV décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site internet : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

E-mail : clientservicingAM@natixis.com

Représentant et service de paiement pour la Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse,
Bleicherweg 7,
CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que le rapport annuel et semestriel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.

